

2 - Quelle est votre première estimation de l'impact économique de la crise sanitaire actuelle sur votre structure, notamment en termes de perte de CA et/ou de budget envisagée en données chiffrées brutes ?

Moins de 10 k€ : 39,4%
De 10 k€ à 20 k€ : 19,5%
De 20 k€ à 30 k€ : 8%
De 30 k€ à 40 k€ : 4,7%
De 40 k€ à 50 k€ : 3,7%
De 50 k€ à 100 k€ : 6,4%
De 100 k€ à 200 k€ : 3,6%
De 200 k€ à 500 k€ : 2,3%
De 500 k€ à 1 M € : 0,3%
Plus de 1M € : 0,4%
NSP : 11,9%

3 - Envisagez-vous des mesures touchant à l'emploi face aux difficultés rencontrées (annulation de match, fermeture de structures, ...) ? Si oui, lesquelles ?

Télétravail : 14,7%
Congés / Repos : 17,9%
Activité partielle : 44,3%
Mesures collectives : 18,1%
Autres : 17,7%
NSP : 5,1%

4 - Disposez-vous d'une assurance « annulation d'événements » ou « perte d'exploitation » ?

Oui : 3,1%
Non : 95,9%
NSP : 1%

5 - Si oui, le risque épidémie fait-il partie des cas d'activation de la garantie d'assurance ?

Oui : 0,3%



6 - Parmi ces mesures de soutien mises en place par le Gouvernement, lesquelles vous semblent les plus déterminantes ?

- Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts) : 50%
- Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé, et l'augmentation de l'aide de l'Etat dans ce cadre : 87%
- Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes : 10,8%
- Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires : 9,5%
- La mobilisation de Bpifrance pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie : 14,8%
- L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises : 14,1%
- La reconnaissance par l'Etat du Coronavirus comme un cas de force majeure pour ses marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat, les pénalités de retards ne seront pas appliquées : 14,1%
- NSP : 3,7%

